Intervention de Jean-Paul Bret

LUNDI 23 AVRIL 2018



Veillée en mémoire des victimes du génocide des Arméniens

Mesdames et messieurs, chers amis,

Nous sommes réunis en cette veille de 24 avril pour nous souvenir du génocide des Arméniens de 1915. C'est Sonia Bove, et je l'en remercie, qui a imaginé cette soirée consacrée à la musique arménienne. Dans quelques minutes, nous entendrons le groupe Spitak: ses 10 musiciens interpréteront un répertoire dont les pièces ont été créées au cours des trois derniers siècles. Nous écouterons aussi Mélody Louledjian, soprano et membre de la troupe des jeunes artistes de Genève, qui nous présentera deux œuvres de très grands compositeurs, l'une de Komitas et l'autre de Khatchadour Avedissian. Frédéric Lamantia, organiste de la Ville, accompagnera cette cérémonie sur l'orgue Cavaillé-Coll de l'hôtel de ville avec deux chansons de Charles Aznavour.

Il y a 103 ans exactement, le gouvernement nationaliste jeune-turc, qui présidait alors à la destinée de l'Empire ottoman, mettait à exécution son terrible projet de faire disparaître toute trace des Arméniens et de leur culture. Grâce à la pugnacité des historiens, malgré l'absence de collaboration des autorités turques qui se sont succédé depuis, il est possible de retracer avec précision le mécanisme de mise à mort, décidé et organisé. Dans la nuit du 24 au 25 avril 1915, qui date le début du génocide, les intellectuels arméniens de Constantinople et des environs sont arrêtés, emprisonnés, puis, pour la plupart déportés et exécutés.

Dans les semaines qui ont précédé cette nuit, les instructions sont parvenues dans les régions où vivent les Arméniens, directives ainsi prêtes à être activées. Dès après le 24 avril, dans ces régions, un même scénario semble se produire. Les hommes valides sont arrêtés, conduits en dehors des villes et villages, où ils sont tués. Les femmes, les enfants, les vieillards sont jetés sur les routes. Les plus faibles meurent d'épuisement. Les faits d'humiliation, de viol et de torture, décrits par les survivants, sont d'une sauvagerie insoutenable, comme les supplices infligés aux jeunes femmes et aux enfants. Pendant des jours, ils marchent sous le soleil, sans nourriture, anéantis par la souffrance physique et morale. Poussées vers Alep, puis vers les déserts de Syrie, les colonnes de déportés s'amenuisent de jour en jour. Ceux qui parviennent au bout du chemin sont achevés, brûlés vifs, dans les alentours de Deir-ez-Zor dont le sol recrache encore aujourd'hui les ossements.

Les biens des Arméniens sont pillés, leurs comptes en banque vidés, les églises et les écoles détruites, les livres brûlés. C'est cela un génocide, la destruction du visible et de l'invisible, des personnes bien sûr, mais aussi de ce qui les lient et les incarnent, la langue, la religion, les arts. C'est pourquoi faire entendre la musique arménienne, dans un hôtel de ville, lieu de la République par excellence, a du sens. Car faire entendre la musique, après ce crime absolu qu'est un génocide, revient à faire triompher ce qui ne devait plus être, c'est-à-dire la vie, la culture et l'histoire.

Avec le génocide des Arméniens de l'Empire ottoman, nous sommes confrontés à un fait singulier. Les héritiers des bourreaux ne sont pas parvenus à faire la lumière sur leur histoire. Depuis 1915, en dépit des voix qui quelquefois se sont élevées en Turquie, jamais un gouvernement turc n'a réussi à faire œuvre de mémoire. Parler du génocide arménien est interdit. Le sujet est tabou. S'y référer est un crime pénalisé, condamnant à des peines de dégradation et de prison celles et ceux qui s'engagent sur le chemin vers la vérité. Il est aussi au centre des préoccupations des fonctionnaires des affaires étrangères turques qui, par le biais des ambassades et des consulats, distillent — partout dans le monde — un discours négationniste zélé et parfaitement rodé. Ce langage de la négation a évolué avec le temps, se faisant plus ou moins radical, selon les négociations de la Turquie avec la communauté internationale.

Il y a vingt ans, à la faveur d'une liberté de procédure, dite de la niche parlementaire, dont je suis fier d'avoir été à l'origine, l'Assemblée nationale a voté la première loi reconnaissant le génocide des Arméniens. À l'aide d'un article unique, les députés ont contredit, d'une part, la tiédeur des gouvernements successifs, d'autre part, les amis de la Turquie qui, sous prétexte d'échanges diplomatiques et commerciaux, recommandaient de ne rien faire. À l'époque, président du groupe d'amitié France Arménie à l'Assemblée nationale, je pensais farouchement que la France devait sortir le génocide des Arméniens du silence et de l'ombre dans lequel il se trouvait. En mai 1998, en accomplissant cet acte de reconnaissance, la France devenait la première grande Nation à témoigner pareil engagement. Quelques-uns ont pu regretter ensuite la minceur de cette loi en un article, arguant qu'il aurait fallu aller plus loin, nous montrer plus volontaires en particulier dans la lutte contre les négateurs.

Souvenons-nous quand même du contexte dans lequel nous nous trouvions. Toutes les portes se fermaient quand on parlait de reconnaissance. Je me souviens très bien de la ferveur qui régnait à l'Assemblée nationale ce jour-là. Les tribunes étaient pleines d'amis et de défenseurs de la cause arménienne qui n'arrivaient pas à y croire et dont la joie était grande. Elle était inversement proportionnelle aux déceptions endurées auparavant. Souvenons-nous aussi du temps qu'il a fallu derrière ce vote du 28 mai 1998 pour que la loi suive son chemin et pour qu'elle soit promulguée en janvier 2001.

Pourtant, tant que la Turquie n'aura pas fait elle-même œuvre de reconnaissance, nous serons comme au milieu du gué. Une ville ne peut pas tout faire à elle seule! Mais elle peut, dans la pérennité de ses engagements, donner des signes. C'est ce que nous faisons par cette cérémonie grâce à laquelle, chaque année, nous ouvrons une page des arts et de l'histoire arménienne. C'est ce que nous faisons sur les grilles écrites du monument qui racontent le génocide. C'est ce que nous faisons à travers les liens que nous entretenons avec la République d'Arménie et avec la République du Haut-Karabagh.

Maintenant, place à la musique, chers amis. Dans les œuvres qui nous seront présentées ce soir, j'appellerai votre attention sur la pièce de Komitas.

Komitas est certainement le compositeur et poète arménien le plus connu de toute l'histoire arménienne. Au-delà de son œuvre, cet homme d'exception s'est employé à répertorier les pièces musicales produites par la Nation arménienne depuis la nuit des temps, cela dans les décennies qui ont précédé le génocide, dans une démarche qui semble aujourd'hui prémonitoire. Arrêté en avril 1915, déporté, rendu fou de désespoir par ce qu'il avait vu, il est mort en France dans un hôpital psychiatrique en 1935, ses souffrances se confondant tragiquement avec celles de son peuple. Merci à toutes et tous de votre présence. Et place, cette fois, à la musique.

Jean-Paul Bret maire de Villeurbanne